

Commune de NOAILHAC

Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique 2024
et du budget primitif 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Compte financier unique 2024 :

Il a été présenté par Mme Martine CROS lors du conseil municipal du 10 avril 2025 et adopté à l'unanimité, après que M. Francis MATHIEU, maire, ait quitté la séance.

Section fonctionnement :

Dépenses : 436 031,15 €

Recettes : 551,228,09 €

soit un excédent de 115 196,94 €

Section investissement :

Dépenses : 133 202,52 €

Recettes : 159 100,08 €

soit un excédent de 25 897,56 €

Le report de l'exercice 2023 donne :

En fonctionnement, un excédent de 170 279,77 €

En investissement, un déficit de 66 618,17 €

Le résultat global fait apparaître un excédent cumulé de 244 756,10 € comprenant un fonds de roulement de 106 855 €.

La valorisation des données, document fourni par la Direction Générale des Finances Publiques, fait état des éléments suivants :

Capacité d'autofinancement brute (CAF brute) : 115 197€, soit un montant par habitant de 134 € pour la commune, alors qu'il est de 167 € par habitant pour le département, 183 € pour la région et 180 € pour le national, pour la catégorie des communes de 500 à 1 999 habitants.

Encours de dette au 31/12/2024 : 126 998 €

Fonds de roulement : 244 756 €

Annuité des dettes bancaires : 36 946 €

La capacité d'autofinancement nette s'élève à 80 282 €, soit 94 € par habitant pour la commune (96 € pour le département, 101 € pour la région et 108 € pour le national).

Cette CAF nette ne laisse pas de marge de manœuvre pour l'investissement.

Dans les produits de fonctionnement, les impôts locaux représentent 45,76 % et la DGF 22,61 %.

PRINCIPAUX CONSTATS

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	425 740	422 498	449 057	488 107	532 505		9,1 %	25,1 %
Charges réelles de fonctionnement	402 259	423 797	398 590	459 677	417 308		-9,2 %	3,7 %
Capacité d'autofinancement brute	23 481	-1 299	50 467	28 430	115 197		305,2 %	390,6 %
Capacité d'autofinancement nette	-19 252	-43 816	16 515	-6 000	80 282		-	-
Dépenses d'équipement	30 618	39 226	47 682	97 285	95 371		-2,0 %	211,5 %
Dettes financières	272 807	230 295	196 344	161 914	126 998		-21,6 %	-53,4 %
Fonds de roulement	205 960	184 566	208 468	170 280	244 756		43,7 %	18,8 %
Trésorerie	210 009	181 994	204 756	188 228	208 041		10,5 %	-0,9 %

REPERES

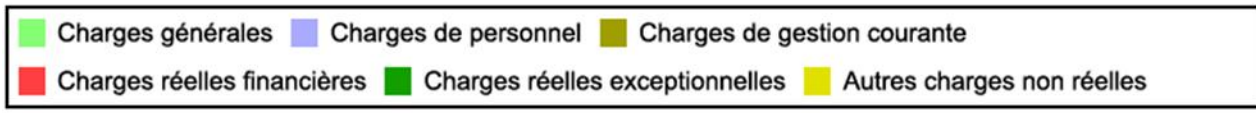
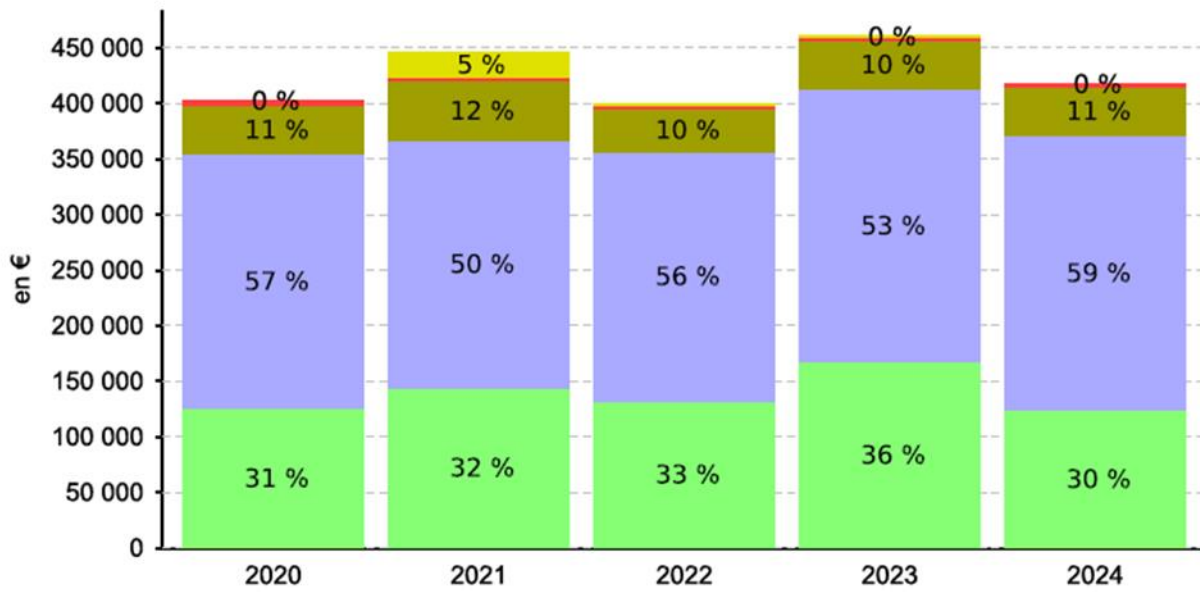
En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	621	792	984	902
Charges réelles de fonctionnement	487	625	799	721
Capacité d'autofinancement brute	134	167	185	180
Capacité d'autofinancement nette	94	96	101	108
Dépenses d'équipement	111	336	409	382
Dettes financières	148	537	647	545
Fonds de roulement	286	503	558	555
Trésorerie	243	503	586	592

- L'année 2024 est marquée par une forte consolidation de la capacité d'autofinancement (CAF). NOAILHAC retrouve une « bonne santé » financière après quelques exercices plus chaotiques, notamment 2021.
- Etant précisé que les résultats de ces cinq dernières années (CAF, besoin de financement...) ont connu de fortes variations d'une année sur l'autre ; il est donc difficile de déterminer une tendance franche. Mais la manière notamment dont les dépenses ont été maîtrisées en 2024 permet de déceler dans la consolidation de la CAF, à tout le moins, l'amorce d'une dynamique réelle sur laquelle s'appuyer.

FONCTIONNEMENT (réel) : Produits +9,1 % / Charges – 9,15 %

Dynamique réelle de la section de fonctionnement sur 2024 par rapport à 2023.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



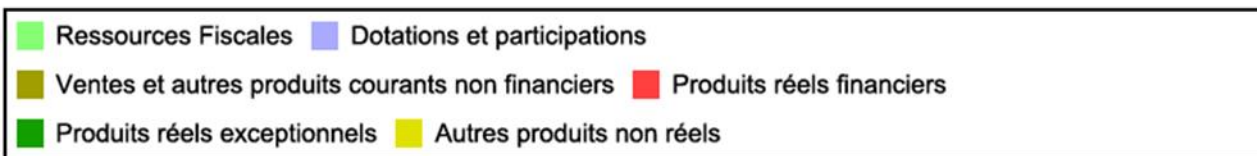
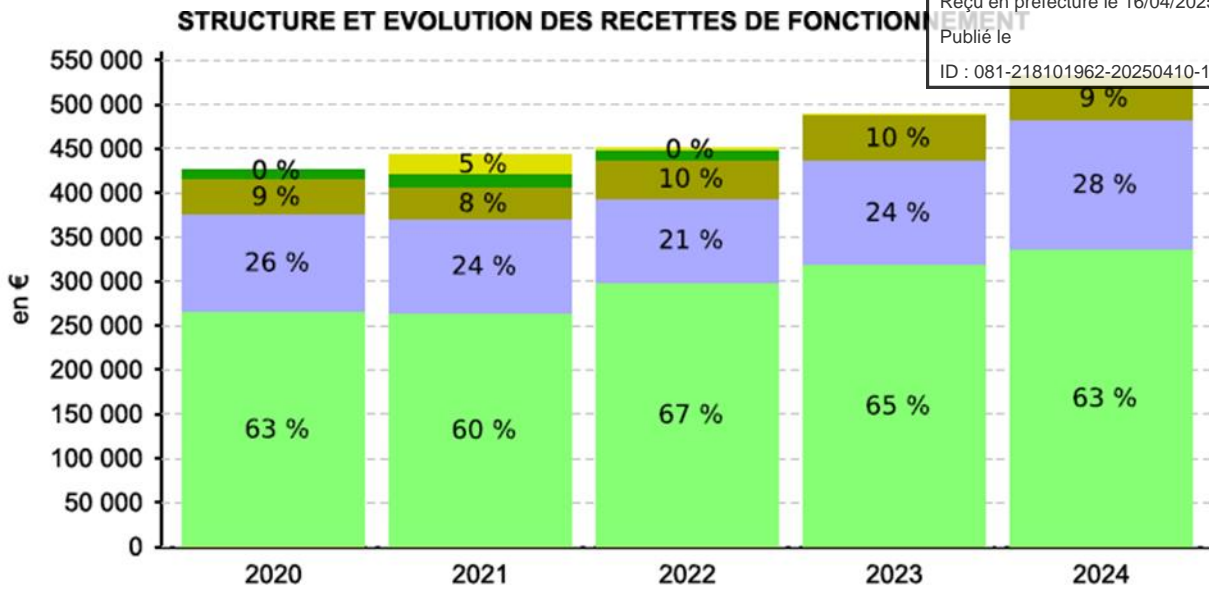
REPERES

2024 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	145	216	272	257
Charges de personnel	288	279	375	321
Charges de gestion courante	52	118	134	128
Charges réelles financières	2	11	18	14
Charges réelles exceptionnelles	0	1	1	1

Les charges de personnel, premier poste de dépenses (59%), se situent légèrement au-dessus de la moyenne départementale constatée dans la strate de comparaison : 288€/hab pour NOAILHAC contre 279€/hab au niveau départemental.

Les charges générales et de gestion courante sont bien maîtrisées. L'impact des travaux de l'Ecole avec notamment la (re)mise en marche d'une PAC se font d'ores et déjà sentir sur le poste « fluides » avec un impact sur la CAF sur le long terme. A noter qu'en 2023 la PAC est tombée en panne et que l'énergie de substitution a fortement augmenté les coûts de fonctionnement ; en ce sens 2024 signe le début d'un retour « à la normale »).

Le ratio de rigidité, qui évalue le caractère incompressible de certaines dépenses, fait apparaître malgré des charges de personnel comparativement élevées pour leur strate de référence des chiffres témoignant d'une gestion saine : **+46,74 %, soit en-deça du seuil critique fixé à +55 %**. A noter également la bonne dynamique de cet indice qui s'est progressivement amélioré sur les 5 derniers exercices (il était à +55 % en 2020)



REPERES

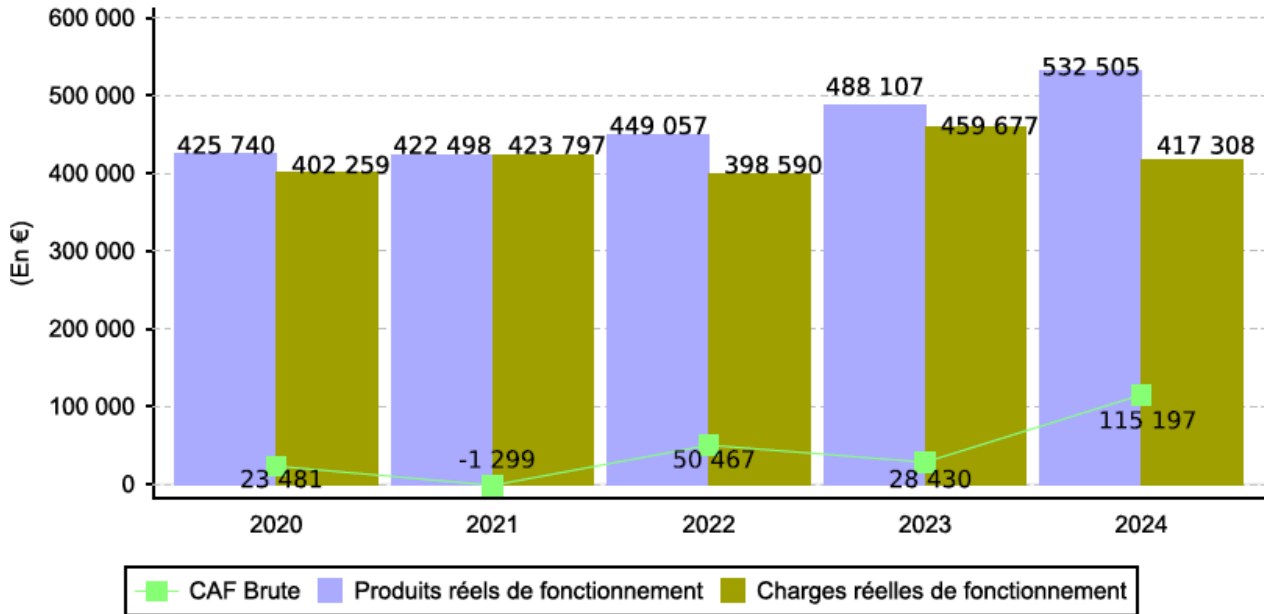
En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Département	Région	National	
Ressources Fiscales	393	368	548	525
Dotations et participations	171	302	280	235
Ventes et autres produits courants non financiers	58	119	154	140
Produits réels financiers	0	2	1	1
Produits réels exceptionnels	0	1	1	1

Au niveau des produits, le 1^{er} poste est occupé sans surprise par la fiscalité dans des proportions très importantes (63% des ressources).

La hausse des produits s'est faite pour l'essentiel grâce à la fiscalité (bases TF) et la dotation de solidarité communautaire pour 34K€. L'inscription de cette dernière dans le temps n'est cependant pas assurée ; en effet il s'agit pour l'essentiel d'une dotation, sinon exceptionnelle, du moins « non reconductible » au sens où son montant est librement fixé par le conseil communautaire. Rien ne garantit en pratique, en 2025 et pour l'avenir, de retrouver l'équivalent des 34.000€ versés en 2024.

LES CAF BRUTE & NETTE

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE

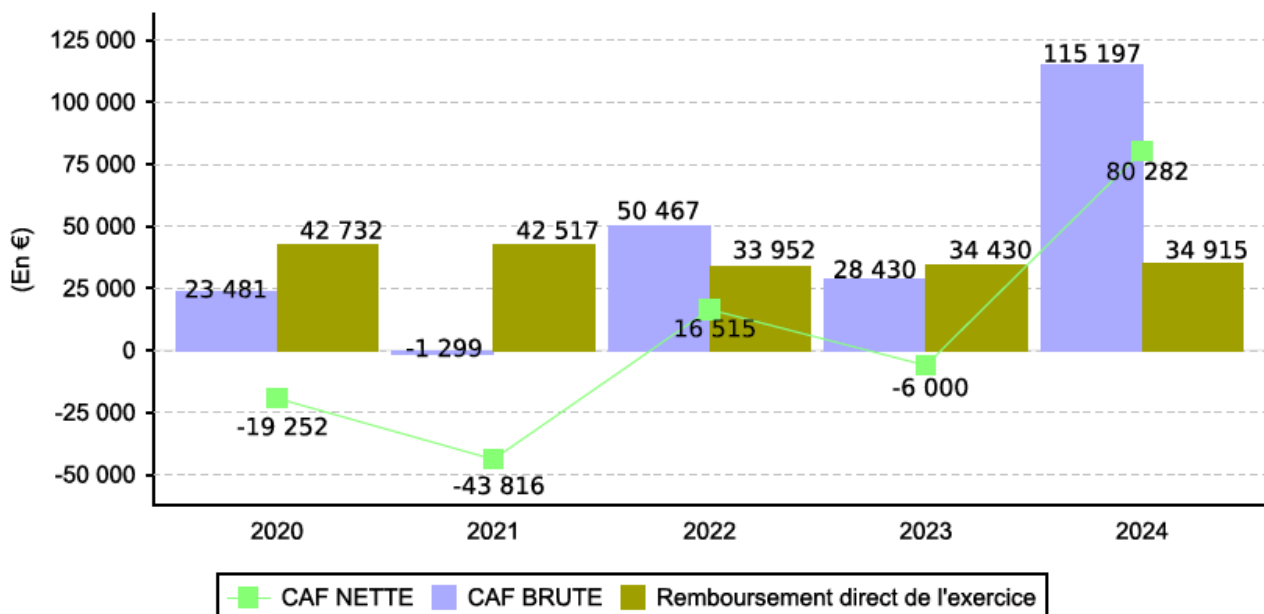


Le taux d'épargne brute (CAF brute / recettes réelles de fonctionnement), qui représente en pourcentage la part des recettes non absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement, **se situe à un peu plus de 21 %**, ce qui est le signe tangible d'une gestion maîtrisée (moyenne préconisée : 10%).

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) qui mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes retrouve également un bon niveau (bien inférieur à 1, pour la première fois depuis 5 ans) :

Le coefficient d'autofinancement courant					Repère - 2024	
	2020	2021	2022	2023	2024	Strate nationale
Coefficient d'autofinancement courant	1,05	1,10	0,96	1,01	0,85	0,88

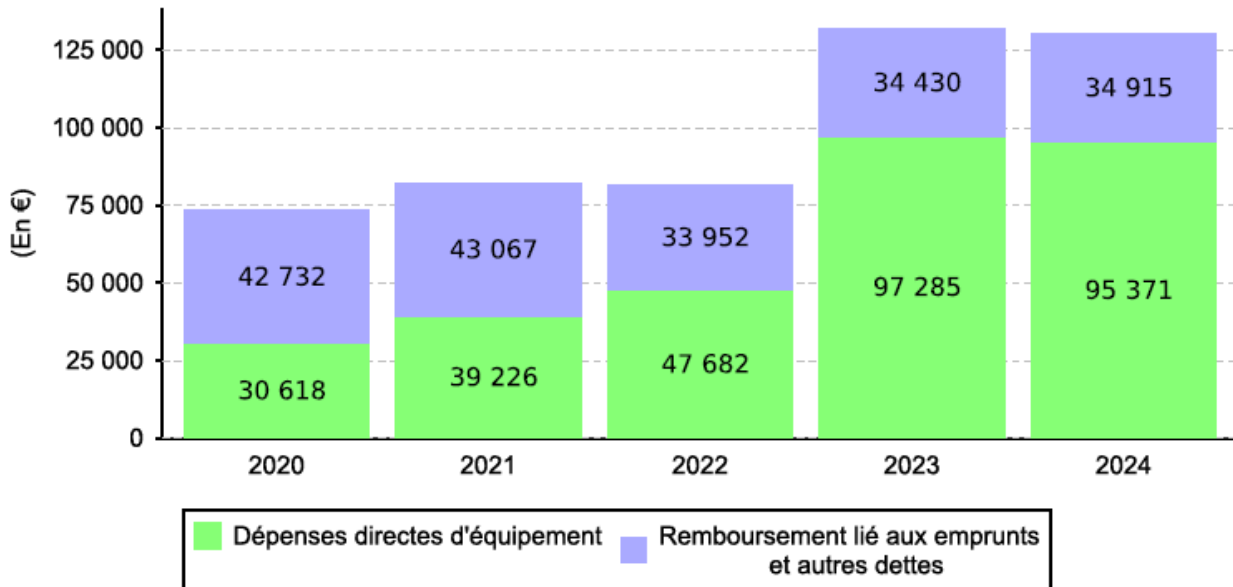
EVOLUTION DE LA CAF NETTE



Du fait de la bonne santé de la CAF brute et compte tenu par ailleurs de la dette (pas de nouvel emprunt), **la CAF nette 2024** est pour la première fois positive depuis 5 ans et se situe même à un très bon niveau, à **80,2K€**, rejoignant les moyennes de comparaison.

L'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

2024

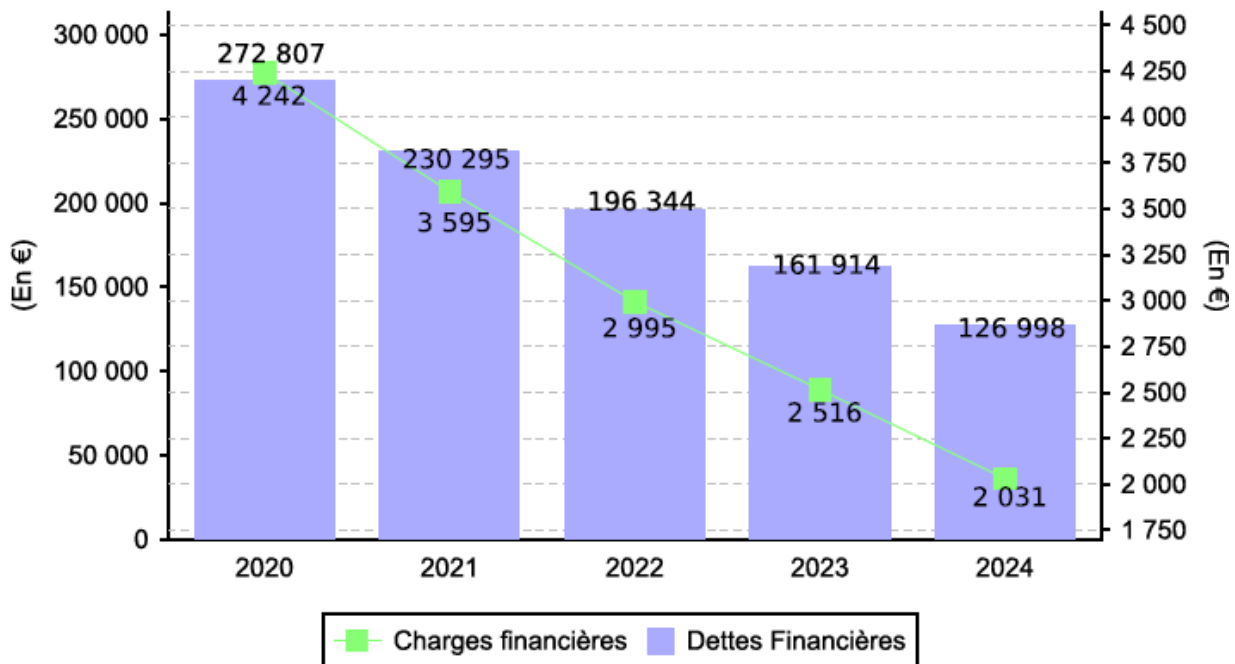
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	111	336	409	382
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	41	72	85	74

Les investissements ne sont pas « massifs » mais la commune n'avait pas d'autre choix que de limiter ses dépenses compte tenu de sa capacité financière.

Pour 2025, les travaux quasi-certains, déjà engagés ou non reportables atteignent un total de 193.000€ environ (goudronnage, achat véhicule, rénovation énergétique...)

L'ENDETTEMENT

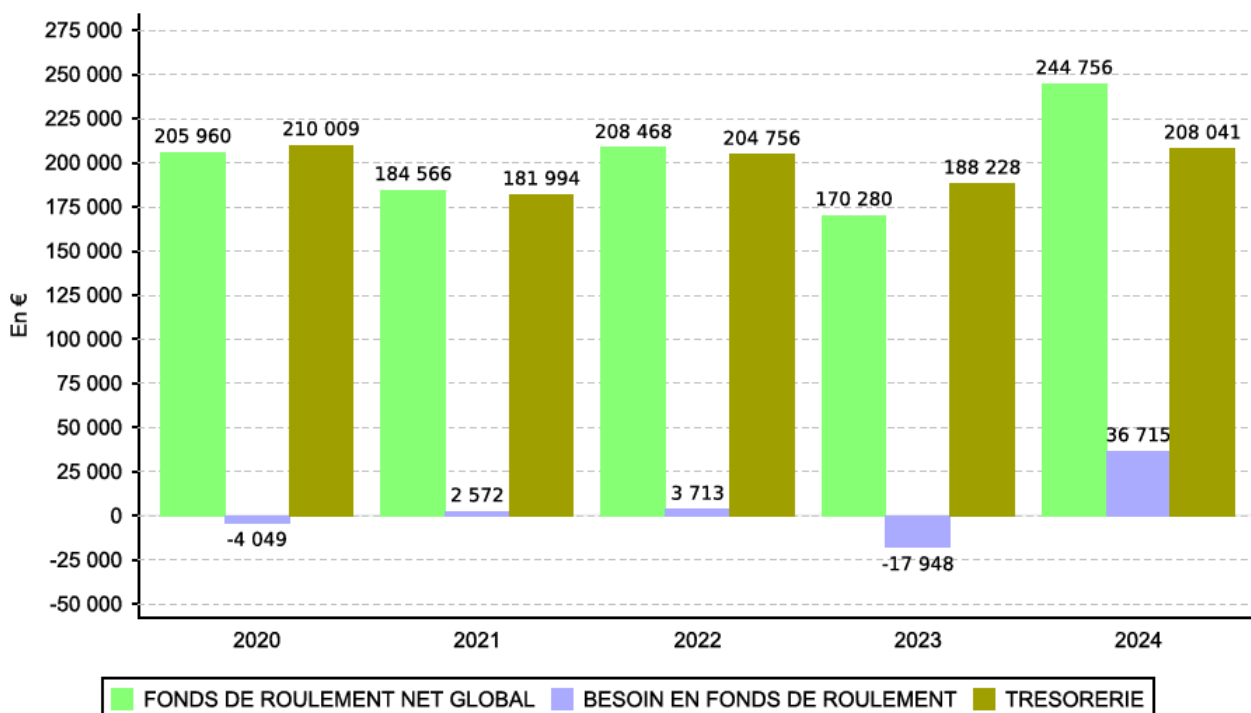
Évolution des dettes et des charges financières



Le ratio de **capacité de désendettement** fait apparaître une situation très confortable. Ce ratio, qui rapporte l'encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre à la capacité d'autofinancement, indique le temps qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute (Étant précisé qu'une collectivité est considérée en situation de surendettement à **partir de 12 années** d'épargne brute mobilisée exclusivement au remboursement de sa dette.)

LE FONDS DE ROULEMENT

Evolution des éléments du bilan



Le fonds de roulement se consolide nettement en 2024.

Le besoin en fonds de roulement 2024 (BFR), né de créances encaissée(s), se justifie quasi intégralement par le versement tardif de la dotation de solidarité communautaire (titre émis en journée complémentaire, perçue début février 2025).

Le fonds de roulement, bien qu'inférieur de moitié par rapport aux communes de même strate, peut néanmoins **couvrir près de 214 jours de charges réelles** (contre 281 au niveau national), ce qui reste malgré tout confortable. D'autant que le FDR est constitué quasi exclusivement de la CAF brute (pas de nouvel emprunt depuis 5 ans).

Ce FDR est un **atout précieux à conserver si possible en l'état voire à consolider** car il permet, au moins ponctuellement, de faire face à un imprévu (à condition que le coût soit raisonnable bien sûr) sans avoir à démarcher les établissements prêteurs dans l'urgence ou, dans tous les cas, qui confère une force de négociation en permettant de jouer sur l'aspect « filet de sécurité » des finances communales.

On observe que la commune a eu du mal à stabiliser sa CAF brute, et partant sa CAF nette malgré un endettement très contenu.

Aujourd'hui, même en raisonnant à CAF brute stabilisée et *constante* de 80.000€, les marges de manœuvre pour emprunter restent réduites car **la dette actuelle préleverait près de la moitié de l'auto-financement**.

Effectifs :

1 secrétaire de mairie, à temps plein

2 agents d'entretien, à temps plein.

5 agents intervenant à l'école, correspondant à 3,50 temps pleins. Une d'entre-elles gère l'agence postale communale.

1 personne en CDD, à l'école, à temps partiel.

Les charges de personnel s'élèvent à 246 872 € (montant net) et représentent 59,15 % des charges de fonctionnement.

Les opérations d'investissement réalisées et payées s'élèvent à 95 371 €. Elles n'ont concerné que des travaux nécessaires.

Budget primitif 2025 :

Présentation et adoption lors du conseil municipal du 10 avril 2025.

La section de fonctionnement est équilibrée, en recettes comme en dépenses, à 757 226,10 €.

Les taux des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires n'ont pas été augmentés et s'établissent comme suit :

Pour le foncier bâti	49,88
Pour le foncier non bâti	68,91
Pour les résidences secondaires	7,96

La section d'investissement est équilibrée à 275 028,52 €.

Une présentation simplifiée du budget est jointe, comprenant les programmes d'investissement prévus, avec les subventions correspondantes.

Le budget de la commune est mis à la disposition des administrés, à qui suivent son adoption ou éventuellement sa notification par le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par le site internet :

www.mairie-noailhac81.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 081-218101962-20250410-10042025_01-BF

le maire, dans les quinze jours

